

Webinaire sur le projet de plan stratégique 2022-2027 du CCSP

Dans le but de favoriser l'accessibilité de nos webinaires/réunions en ligne, nous tenons à en fournir une transcription qui se veut fidèle aux propos tenus. Veuillez noter qu'il peut cependant y avoir des cas où il nous est impossible de saisir ce que dit l'intervenant. Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la transcription, n'hésitez pas à [communiquer avec nous](#).

[Diapositive 1 – Titre]

Bonjour,

Je suis Clyde MacLellan, le président du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Aujourd'hui, je vous présenterai le projet de plan stratégique 2022-2027 du CCSP.

Je vous remercie d'assister à ce webinaire et j'espère que vous le trouverez instructif. Nous parlerons d'un document d'importance qui contribuera à façonner l'orientation du CCSP pour les cinq prochaines années. Vos commentaires et points de vue sont donc les bienvenus.

[Diapositive 2 – Plan]

Je prendrai d'abord un moment pour me présenter et pour présenter le nouveau vice-président du CCSP. Ensuite, j'aborderai le vif du sujet, soit l'élaboration de notre plan stratégique. J'en expliquerai le contexte et ses principaux volets, à savoir :

- les énoncés de mission et de vision que nous proposons;
- l'examen de l'environnement que nous avons réalisé;
- les grands axes stratégiques que nous avons établis.

Je terminerai avec les étapes à venir et les moyens de transmettre vos commentaires sur le document de consultation ou de poser des questions.

[Diapositive 3 – Présentations]

J'ai été nommé président permanent du CCSP en novembre 2020, et c'est avec plaisir que j'ai amorcé mon mandat dans un contexte qui se prête aux possibilités et aux changements importants.

J'estime que nous devons mettre la pertinence, la réactivité et la reddition de comptes au cœur de notre démarche pour l'avenir. Pour y arriver, nous avons besoin de la participation et du soutien de nos diverses parties prenantes et d'autres partenaires. Nos relations avec ceux-ci, conjuguées à

l'indépendance du CCSP, nous aideront à fournir des indications favorisant une information financière transparente et de grande qualité.

Dans ce cheminement, nous pouvons compter sur un nouveau vice-président, Scott Munro, qui est directeur, Services intégrés, au Conseil de gestion financière des Premières Nations et bénévole de longue date auprès du CCSP. Les liens que Scott a tissés avec les gouvernements autochtones seront un atout pour la stratégie que nous nous proposons d'exécuter auprès de ce groupe de parties prenantes, stratégie que je vous exposerai plus tard.

[Diapositive 4 – Contexte]

Le plan stratégique sert à exposer les grands objectifs stratégiques qui guideront le CCSP dans l'exécution de son mandat de protection de l'intérêt public.

Le plan stratégique actuel, qui couvre la période allant de 2017 à 2022, visait surtout à jeter les bases de notre nouvelle réalité. Nous sommes en bonne position pour atteindre nos objectifs, qu'il s'agisse de proposer un nouveau cadre conceptuel, d'établir une nouvelle voie pour les organismes sans but lucratif du secteur public ou de mettre en œuvre notre stratégie internationale.

Le nouveau projet de plan stratégique a été publié pour commentaires en mai 2021. Il est axé sur la nécessité de répondre aux demandes d'aujourd'hui tout en prévoyant les besoins de demain. Pour que nous disposions du temps nécessaire à l'exécution de nos stratégies, nous proposons un plan quinquennal qui s'étend de 2022 à 2027. Pendant cette période, nous effectuerons au moins une évaluation officielle pour nous assurer que le plan est encore efficace et pertinent.

Avant d'établir la version définitive de nos stratégies, nous mènerons des consultations approfondies auprès de nos parties prenantes pour connaître leurs points de vue et recueillir leurs commentaires sur l'orientation stratégique proposée. Cette rétroaction sera utile pour le CCSP et contribuera à façonner notre avenir ensemble.

[Diapositive 5 – Énoncés de mission et de vision]

Voyons plus en détail quels sont les principaux volets du projet de plan stratégique 2022-2027.

Le premier volet est l'adoption d'un énoncé de mission révisé et d'un nouvel énoncé de vision pour le CCSP. Vous pouvez les lire à l'écran.

L'énoncé de mission proposé met l'accent sur notre rôle qui est de servir l'intérêt public en élaborant de façon indépendante des normes comptables et d'autres indications en matière d'information financière. Il précise que nos normes et nos indications doivent soutenir la reddition de comptes, la prise de décisions éclairées et la gérance parmi les entités canadiennes du secteur public. Les principes fondamentaux de notre énoncé de mission actuel y sont repris, mais ils sont exprimés de façon plus concise.

Nous avons aussi élaboré un nouvel énoncé de vision pour orienter nos activités au cours de la prochaine période de planification stratégique. Il souligne l'importance de notre rayonnement dans le milieu de la normalisation sur la scène internationale et renforce notre engagement à servir le secteur public canadien.

[Diapositive 6 – Examen environnemental]

Un autre grand volet du projet de plan stratégique est l'examen environnemental. Nos parties prenantes sont touchées par d'importants facteurs externes qui ont aussi une incidence sur le contexte de l'information financière. Nous en avons tenu compte de ces facteurs, qui sont montrés sur cette diapositive, lors de l'élaboration de nos stratégies.

Par exemple, un des facteurs identifiés est la pandémie de COVID-19. Il ne fait aucun doute qu'elle a eu des conséquences considérables et sans précédent sur nos parties prenantes. De nombreuses entités du secteur public et personnes sont encore aux prises avec des défis liés à la pandémie, notamment des difficultés de toutes sortes et la recherche d'un équilibre entre les engagements dans un contexte de télétravail.

Nous sommes déterminés à soutenir nos parties prenantes pendant cette période d'incertitude tandis qu'approche la reprise après-COVID. Nous serons donc attentifs aux besoins de nos parties prenantes et, pour ce faire, nous communiquerons avec elles de manière efficace, flexible et pratique.

Un autre facteur qui a retenu notre attention est la pertinence des normes comptables et la rapidité du processus de normalisation. De façon plus générale, la profession comptable accorde une importance croissante à la pertinence et à la rapidité, ce qui s'explique surtout par l'abondance d'informations en temps réel accessibles sur Internet et sur les réseaux sociaux. Il est crucial que nos normes contribuent à ce que les entités du secteur public fournissent des informations pertinentes au public et traitent des questions émergentes en temps utile.

Un autre des facteurs que nous avons pris en compte est l'évolution des normes comptables internationales. L'utilisation croissante des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) a été l'un des facteurs qui ont pesé dans la décision du CCSP quant à sa stratégie internationale. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, nous continuerons d'élaborer des normes comptables pour le secteur public, mais ces futures normes reposeront sur les principes des normes IPSAS. Des critères spécifiques ont par ailleurs été établis pour déterminer les conditions dans lesquelles il est justifié de déroger aux principes des normes IPSAS.

Finalement, un autre facteur important que nous avons identifié est l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, ou ESG. Il s'agit d'une tendance nouvelle en matière d'information, qui est en voie de devenir l'une des plus importantes. Au cours des dernières années, divers référentiels d'information ESG ont été élaborés.

Ces progrès de taille concernant l'information sur les questions ESG indiquent que le public commence à regarder au-delà des informations financières traditionnelles pour évaluer la performance des entités du secteur public et pour prendre des décisions éclairées.

[Diapositive 7 – Aperçu des stratégies]

Voyons maintenant les quatre grands axes stratégiques. Il s'agit des thèmes proposés pour orienter nos activités au cours des cinq prochaines années.

[Diapositive 8 – Stratégie 1]

La première de ces stratégies est de poursuivre l'élaboration de normes comptables pertinentes et de haute qualité. Notre rôle principal demeure l'établissement de normes comptables pour le secteur public canadien conformément à notre procédure officielle. Ce rôle suppose de produire des normes pertinentes en temps opportun et de manière adaptée, et de continuer à publier des normes de haute qualité qui renforcent la confiance à l'égard de l'information présentée par les entités du secteur public au Canada.

Nous comprenons également que le contexte actuel implique de rendre le processus de normalisation plus souple et mieux adapté aux besoins. Dans cette optique, nous continuerons à peaufiner et à améliorer nos processus afin d'élaborer nos normes comptables plus efficacement.

Comme je l'ai déjà dit, le CCSP a récemment approuvé une nouvelle stratégie internationale. Sa mise en œuvre au cours de la prochaine période de planification stratégique nous aidera à continuer à faire preuve de souplesse en rationalisant nos activités et en mettant à profit les pratiques exemplaires internationales au bénéfice du secteur public canadien.

Enfin, nous devrions achever le projet sur les nouveaux cadre conceptuel et modèle d'information en 2022. Ce projet fondamental mettra en place une plateforme pour améliorer l'élaboration de nos normes.

[Dispositive 9 – Stratégie 2]

Notre deuxième stratégie vise à améliorer et à renforcer les relations importantes avec nos parties prenantes. Ces relations sont essentielles à notre succès. En effet, la grande diversité des commentaires formulés par nos parties prenantes contribue directement à la qualité et à la pertinence de nos travaux.

Nous continuerons d'approfondir ces relations en nous assurant de communiquer efficacement avec nos parties prenantes. Pour ce faire, nous réaliserons plusieurs activités clés.

1. Nous mènerons des activités de consultation de manière proactive avant, pendant et après le processus de normalisation. Entre autres, nous communiquerons activement avec nos parties prenantes au sujet des questions qui se posent après la mise en œuvre et nous soulignerons et expliquerons efficacement le raisonnement qui sous-tend nos activités de normalisation.
2. Nous ferons également en sorte de recueillir des commentaires sur nos documents de consultation auprès d'un large éventail de parties prenantes.
3. Nous publierons autant que possible du contenu en langage clair pour communiquer nos décisions et comptes rendus. Nous visons ainsi à rendre nos messages faciles à comprendre.
4. Enfin, nous utiliserons la technologie pour collaborer plus rapidement et efficacement avec nos parties prenantes. Un bon exemple est notre nouvelle plateforme participative en ligne, Tribune.FRASCanada.ca, grâce à laquelle vous pouvez nous faire connaître rapidement et en direct votre point de vue sur nos documents de consultation.

Outre une communication et une collaboration efficaces, deux autres points prioritaires viennent compléter cette deuxième stratégie.

Nous souhaitons nous rapprocher davantage des gouvernements autochtones. Nous reconnaissons qu'ils sont actuellement sous-représentés en tant que parties prenantes dans le cadre de notre processus de normalisation et nous nous engageons à améliorer et à renforcer nos relations avec eux. Nous prévoyons aussi de collaborer avec les institutions des gouvernements autochtones afin de mieux comprendre les besoins et défis uniques de ces parties prenantes se rapportant à l'application de nos normes comptables.

Le dernier point que nous voulons explorer pendant la prochaine période de planification stratégique concerne l'utilisation de rapports personnalisés. Par exemple, nous pourrions élaborer des exigences distinctes en matière d'information financière ou de présentation pour différents types d'entités du secteur public.

Lorsqu'elle se justifie, cette approche pourrait offrir de la souplesse et contribuer à répondre aux besoins variés de nos parties prenantes en matière de rapports. La question des rapports personnalisés a également été abordée dans notre récent document de consultation sur la stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public.

[Diapositive 10 – Stratégie 3]

La troisième stratégie consiste à améliorer et à renforcer les relations avec les autres normalisateurs.

Conformément à notre nouvelle stratégie internationale, nous continuerons donc d'approfondir nos relations avec le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) pour collaborer à l'élaboration des normes IPSAS et l'influencer. Ce faisant, nous espérons augmenter la probabilité que les principes des normes IPSAS servent l'intérêt public canadien, une fois que nous déciderons d'entreprendre un projet de normalisation similaire.

Pour nouer des relations plus étroites avec l'IPSASB, nous mènerons diverses activités clés, y compris :

- examiner les documents relatifs aux réunions de l'IPSASB et fournir des notes d'information aux représentants canadiens au sein de l'IPSASB;
- favoriser les communications entre les permanents du CCSP et ceux de l'IPSASB;
- renforcer notre participation, dans la mesure du possible, aux groupes de travail et aux groupes de discussion de l'IPSASB;
- transmettre des réponses aux documents de consultation de l'IPSASB et encourager les parties prenantes à en faire autant.

Nous entendons également renforcer nos relations avec d'autres normalisateurs internationaux et nationaux, y compris l'IASB, le CNC et le CNAC. Nous continuerons à travailler conjointement avec ces conseils, notamment en échangeant et en mettant à profit les pratiques exemplaires en matière de normalisation, en examinant et en partageant l'expertise technique ou les recherches, et en participant à des projets ou à la rédaction de réponses aux documents de consultation s'il y a lieu.

Le fait de cultiver ces relations permettra d'assurer notre pertinence et notre influence à l'échelle mondiale. Ces activités nous aideront également à servir plus efficacement nos parties prenantes au Canada puisqu'elles favoriseront les prises de contact ainsi que l'échange d'informations sur les grandes tendances en matière de comptabilité.

[Diapositive 11 – Stratégie 4]

La quatrième et dernière stratégie vise à soutenir les initiatives axées sur l'avenir en matière de comptabilité et de rapports.

Comme je l'ai indiqué, l'une des principales tendances émergentes en matière d'information concerne les questions ESG. Nous nous engageons, pendant la prochaine période de planification stratégique, à appuyer et à encourager la communication de ce type d'information. Nous le ferons des façons suivantes :

- en faisant en sorte de prendre en compte les thèmes liés aux questions ESG, comme les changements climatiques, dans le cadre de nos projets de normalisation;
- en surveillant et en encourageant les efforts de divulgation volontaire des questions ESG dans le secteur public au Canada;
- en poursuivant activement le dialogue avec nos parties prenantes au sujet des questions ESG, y compris au moyen du Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public;

Nous appuierons aussi des initiatives sectorielles visant à offrir de la formation et des indications sur la communication de l'information sur les questions ESG et examineront la possibilité d'élaborer des indications propres au Canada sur l'information ESG.

Enfin, nous demeurerons attentifs à l'évolution d'autres domaines de l'information financière axés sur l'avenir, comme la comptabilisation des immobilisations incorporelles. En prenant les mesures annoncées, le CCSP pourra maintenir sa pertinence et contribuer à façonner l'avenir de la normalisation comptable pour le secteur public au Canada.

[Diapositive 12 – Prochaines étapes]

Voyons maintenant les étapes à venir et les façons de nous faire part de votre opinion sur le projet de plan stratégique.

Nous avons publié notre projet de plan stratégique en mai dernier, et la date limite de réception des commentaires est le 6 octobre 2021. Nous procéderons à un examen approfondi des commentaires des parties prenantes avant d'approuver la version définitive du plan stratégique, ce qui est prévu pour mars 2022. Le nouveau plan stratégique entrera en vigueur le 1er avril 2022 et couvrira une période de cinq ans.

[Diapositive 13 – Commentaires]

Étant donné l'importance que revêt le projet de plan stratégique du CCSP, nous vous encourageons à le lire et à le commenter. Pour ce faire, vous pouvez nous transmettre une lettre de commentaires ou

répondre aux sondages et participer aux forums publics sur la plateforme participative en ligne Tribune.FRASCanada.ca. De plus, nous organiserons des tables rondes virtuelles plus tard cette année. Ne manquez pas ces excellentes occasions d'échanger avec nous.

Vous pouvez aussi transmettre directement vos questions ou vos commentaires concernant le document de consultation à Lauren ou à Michael, dont les coordonnées figurent à l'écran. C'est avec plaisir qu'ils y donneront suite.

[Diapositive 14 – Conclusion]

En conclusion, je vous remercie d'avoir pris le temps d'assister à ce webinaire sur le nouveau projet de plan stratégique du CCSP. Les stratégies énoncées dans le document de consultation permettront au CCSP et à ses parties prenantes de se positionner pour l'avenir. Nous accueillerons avec grand intérêt vos points de vue et conseils concernant l'orientation stratégique qui est proposée.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur le projet ou consulter le projet de plan stratégique 2022-2027 du CCSP, je vous invite à visiter le site Web dont l'adresse apparaît à l'écran. Je vous rappelle que la période de commentaires prendra fin le 6 octobre 2021.

Merci de votre attention! Bonne journée!